

Navigation de plaisance

| Paris, 21/09/2017

La Macif au salon du Grand Pavois de La Rochelle du 27 septembre au 2 octobre 2017

Sur le stand, les visiteurs pourront découvrir l'école Macif Centre de Voile et en exclusivité le nouveau programme de stages 2018, obtenir des informations sur l'assurance navigation de plaisance et bénéficier d'offres de réduction de 10% sur les stages. Pendant le salon, Macif Centre de Voile proposera également des sorties en mer à bord d'un Dufour 445 autour de la découverte du bateau et du matériel de prévention recommandé par l'école de voile.

Hall A « Construction Navale et Services », Allée M, Stand 25 – Localisation à flot ponton 2, Place 23

Macif Centre de Voile, pour prendre le large l'esprit léger

Deuxième école de voile de France, labellisée par la Fédération Française de Voile, Macif Centre de Voile propose une **formation technique sur voiliers habitables** à destination de tous les publics : permis mer (côtier ou hauturier), perfectionnement au motonautisme, stages de découverte, d'initiation, de perfectionnement, maîtrise, chef de quart et chef de bord et stages à thèmes (manœuvre de port, navigation, météo, ...), stages Sécurité-Survie, stages hauturiers ou dédiés à la régata, formation Capitaine 200 voile et Monitorat Fédéral Croisière, etc. Programme disponible sur demande auprès de macif_centre_voile@macif.fr ou sur www.macifcentredevoile.fr.

● **Le CoachPlaisance, une formation sur-mesure directement sur le bateau des plaisanciers**

Les formateurs de Macif Centre de Voile, labellisés « coach plaisance » par la Fédération Française de Voile, se déplacent directement sur le bateau des propriétaires pour dispenser leurs conseils avisés allant des rudiments de la navigation à l'expertise du grand large. Cinq grandes thématiques sont proposées: manœuvre, pilotage, sécurité, vie à bord et maintenance. A l'issue de chaque intervention, les stagiaires (3 maximum sur le bateau) se voient remettre des fiches techniques selon la thématique choisie.

● **Prévention en mer à bord d'un bateau Macif Centre de Voile**

Le bateau Macif Centre de Voile « Tip Top Prévention » est équipé de tous les outils de prévention recommandés qui ne sont pas obligatoires tels que le défibrillateur, l'extincteur, la balise AIS, la Fluorescéine, l'antenne VHF de secours...

Cette année, les formateurs de Macif Centre de Voile diffusera des messages de prévention lors de la visite du voilier amarré au ponton 2.

Sorties en mer et prévention à bord du bateau Macif Centre de Voile

Macif Centre de Voile proposera aux visiteurs du Grand Pavois de participer à **deux sorties en mer d'1h30 par jour du vendredi au dimanche.**

Au programme : découverte du Dufour 445, conseils et présentation du matériel de prévention recommandé par l'école de voile : défibrillateur, extincteur, balise AIS, Fluorescéine, antenne VHF de secours.



Sorties en mer uniquement sur inscription sur place ou au 05 49 09 44 41 (selon disponibilités et météo)

Assurer et financer son embarcation avec la Macif



Quel que soit le lieu de navigation (mer, fleuve, lacs ou plans d'eau) toutes les embarcations sont protégées par le contrat Navigation de plaisance de la Macif. Il couvre les voiliers, les bateaux à moteur, les vedettes fluviales, les bateaux à rames, les planches à voile et les kite surf même l'hiver ou lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Pour être toujours plus proche de ses sociétaires, le groupe Macif fait évoluer ses solutions d'assurance et propose les nouveautés suivantes dans son contrat :

- **Assistance 0 mille¹** : les embarcations peuvent désormais être dépannées sans franchise kilométrique.
- **Assistance à quai** : intervention d'un technicien uniquement en France métropolitaine ou remboursement des frais avancés par le sociétaire dans les autres pays.
- **Location** : la Macif propose l'option « Mise en location du bateau assuré » pour rester bien assuré en cas de location occasionnelle du bateau à un particulier.
- **Indemnisation au prix d'acquisition des bateaux** de moins de 6 ans en cas de perte ou de vol total du bateau.
- **Prise en charge des frais de déconstruction** : prise en charge des frais de déconstruction jusqu'à 5 000 € en cas de perte totale du bateau, en privilégiant le recyclage et la destruction écologique.

Mentions légales

1 - Intervention d'un technicien uniquement en France métropolitaine ou remboursement des frais avancés par le sociétaire dans les autres pays
"Les garanties sont accordées selon les formules souscrites, dans les conditions et limites fixées au contrat Navigation de Plaisance."



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18,4 millions de contrats au 1^{er} janvier 2017 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,293 milliards d'euros en 2016. Plus d'infos sur www.macif.fr